

## ANGERS LOIRE HABITAT TESTE LES BIODÉCHETS AUPRÈS DE SES LOCATAIRES

**Avec la loi anti gaspillage pour une économie circulaire, la collecte des biodéchets devient obligatoire pour tous à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Angers Loire Métropole et **Angers Loire habitat** expérimentent depuis le début du mois de septembre un nouveau dispositif de bornes de collecte des biodéchets auprès des locataires de la résidence Jean XXIII située dans le quartier de la Roseraie. Plus de 600 habitants sont concernés.

Label Verte a été mandatée pour expliquer le dispositif aux locataires et leur remettre un bioseau.

A l'issue du porte à porte qui aura duré 2 jours les 11 et 12 septembre, une inauguration a été organisée mercredi 13 septembre en fin de journée avec les différents partenaires du projet : Jean-Louis Demois, Vice-Président en charge des Déchets et de l'Économie Circulaire chez Angers Loire Métropole; Jeanne Behre-Robinson, Présidente d'Angers Loire habitat ; Mathieu Martin, représentant d'Envie ; Eric Sabot, représentant de Label Verte.

Ce partenariat, porté par Angers Loire Métropole, est pour **Angers Loire habitat** l'occasion de poursuivre son action de sensibilisation de ses locataires au tri des déchets et aux enjeux environnementaux.

### ANGERS LOIRE HABITAT EN QUELQUES CHIFFRES

L'Office Public de l'Habitat, rattaché depuis janvier 2012 à Angers Loire Métropole, gère près de

**14 000 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX** dans **20 COMMUNES**

L'Office propose des **logements en location** et en **accession**, des **logements familiaux**, des logements dédiés aux **seniors** et aux **étudiants** mais également des **locaux d'activités**.

**100 M€ SONT INVESTIS CHAQUE ANNÉE** dans l'économie locale.

### INFORMATIONS RENSEIGNEMENTS

**Caroline Pavlovic,**  
Directrice de la communication

**Angers Loire habitat**  
T 02 41 23 57 83  
T 06 75 39 49 87